



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2021 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXATION, LES COMPENSATIONS, LES TARIFICATIONS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 357-2021 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022.

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2022.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire en consultant le site Internet de la Municipalité au [www.ste-christine.com](http://www.ste-christine.com), dans la section greffe, ou en adressant une demande par courriel à [directiongenerale@ste-christine.com](mailto:directiongenerale@ste-christine.com)

Donné à Sainte-Christine ce 18 janvier 2022.

La directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard